

Date 13.04.2018

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Téléverbier SA du 13.04.2018

### Points à l'ordre du jour

#### Préambule à l'Assemblée Générale

- o M. Jean-Albert Ferrez, Président, ouvre l'assemblée à 10h08. Il se réjouit de voir la présence de nombreux actionnaires qui se sont déplacés ce jour et leur souhaite la bienvenue.

#### 1. Formation de l'assemblée générale

##### Désignation du secrétaire et des scrutateurs:

- o Messieurs Jean-Pierre Guex et Jean-Luc Paget sont nommés scrutateurs.
- o Le procès-verbal sera tenu par Mme Catherine Zmoos, secrétaire du Conseil d'administration, désignée secrétaire de l'assemblée.

##### Contrôle des présences:

- o Un contrôle de chaque actionnaire a été effectué à l'entrée, il est constaté que sur un total de 1'400'000 actions de CHF 13.50 de valeur nominale chacune, pour un montant de CHF 18'900'000.- 104 actionnaires sont présents ou représentés pour un total de 1'30355 actions (CHF 13'467'600.-), représentant , 73.6% du capital. La majorité absolue requise par la loi et les statuts est de 498'001 actions.
- o Le Président constate que conformément aux statuts, l'assemblée générale a été régulièrement convoquée par insertion dans le Bulletin officiel du canton du Valais N°11 du 16.03.2018, dans la Feuille officielle suisse du Commerce N° 54 du 19.03.2018 et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 30 du 9 mars 2018.

##### Approbation de l'ordre du jour:

- o L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

##### In Memoriam:

- o Depuis la dernière assemblée générale, nous avons déploré deux décès parmi nos employés: Philippe Maret & Pascal Genoud et quatre parmi nos retraités: Victor Terretaz, Robert Maret, Willy Gabbud et Jaques Perreten.  
Plusieurs membres de notre conseil d'administration, direction ou employés ont perdu des parents très proches, qui ont pour noms : Cécile Paccolat, Jean-Pierre Corthay, Jean Ferrez, Albert Monnet, et Georges-André Vouillamoz.

#### 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21.04.2017

- o M. Jean-Albert Ferrez rappelle que ce procès-verbal a été publié sur le site de la société.

##### Décision

- o Sur proposition du président, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2017 est approuvé à l'unanimité sans que lecture en soit demandée.

#### 3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2015/2016, des comptes annuels

- o Le président commente le rapport du Conseil d'Administration sur la base de la présentation projetée à l'assemblée générale. Il rappelle les faits marquants de la saison 2016-2017, soit :

##### En Hiver :

Nous avons ouvert nos pistes le 12 novembre avec 70 cm de neige aux Ruinettes. S'en est suivi une vague de chaud et plus du tout de neige fraîche avant début janvier.

Nous avons vécu un bon mois de janvier et février avec une belle météo les week-ends. Ensuite, mars a été catastrophique, tant soit sur la météo et la température.

Nous avons terminé la saison avec 30 cm de poudreuse le 30 avril.

**En Été :**

La météo a été très favorable et la carte VIP nous a permis d'établir un nouvel record. La canicule en plaine a poussé les gens à la montagne. Ils ont profité de la carte Verbier Infinite Playground.

Nous notons une belle progression du bike et terminons avec 1.4MF. L'été représente 4% du CA annuel contre 3% en N-1.

**Notre secteur hôtelier :**

La résidence hôtelière T-One a vu la construction de la 2e étape, conformément au planning avec 492 lits disponibles dès Noël 2017.

Cela constitue un offre commerciale intégrée via nos partenariats qui sont :

- T-Shop : magasin de sport
- Tzoum'Evasion : école de ski
- Tbar et Patrouilleur : bars

**Collaboration au sein des 4vallées :**

On remarque une stabilisation de la situation avec le début de l'activité de NVRM SA et une volonté de collaboration au niveau de l'opérationnel et du commercial.

**o Résultats de l'exercice:**

M. Xavier Rappaz prend la parole pour présenter les résultats de l'exercice :

Les remontées mécaniques sont en progression et passent à MCHF 36,1 contre MCHF 34,8 (+3,6%). On voit une augmentation également dans nos journées-skieurs avec un résultat à 1'029'451 en 2016-2016 contre 1'019'569 en 2015-2016.

Les investissements de l'exercice se montent à un total de MCHF 13.7, soit 1,2 millions de moins que la moyenne des 12 dernières années. Ces investissements se répartissent principalement sur les projets du nouveau téléphérique du Mont-Gelé pour 5,2 MCHF, l'enneigement mécanique secteur Savoleyres pour 3,6 MCHF et l'acquisition de 3 nouvelles dameuses pour 1,2 MCHF. Nous avons également du déplacer un pylône pour la nouvelle gare du Châble.

Nous terminons la saison avec une chiffre d'affaires consolidé à MCHF 50.3 soit une augmentation de 1.7%.

Après déductions notre résultat net se monte à MCHF 0.8 contre 0.2 l'an dernier.

**o Rapport du Comité de Rémunération :**

M. Klaus Jenny présente le rapport du comité de rémunération en commençant par prendre acte du départ de M. François Fellay, membre du Conseil d'administration et membre du comité de rémunération. Il le remercie pour son excellent travail. Il propose de le remplacer à ce poste par Mme Mélanie Mento.

Il évoque les missions du comité qui sont de veiller à ce que l'entreprise offre un ensemble de prestations conforme au marché, selon la performance pour attirer et garder les personnes possédant les compétences et la personnalité nécessaires. Le comité doit proposer des stratégies et programmes de rémunérations ainsi que les modalités des rémunérations des membres du CA et de la Direction.

M. Klaus Jenny rappelle que les administrateurs touchent une indemnité annuelle de CHF 3'000.- et des jetons de présence de CHF 300.- par séance. En outre, les frais de déplacement ne sont plus remboursés. La rémunération totale du Conseil s'élève à CHF 144'000.- sur l'enveloppe de CHF 225'000.- votée l'an dernier. Il propose de garder la même enveloppe maximale pour cette saison. La Direction a été rémunérée au hauteur de CHF 1'255'000.- (enveloppe maximum de CHF 1'550'000.-). Il propose également de garder cette même enveloppe pour la saison 2018-2019. L'enveloppe totale proposée pour la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction reste inchangée à celle votée lors de l'AG du 21 avril 2017, soit CHF 1'775'000.-.

M. Klaus Jenny laisse la parole à M. Christian Burrus.

**o Actionariat et vie boursière :**

M. Christian Burrus, Vice-Président et administrateur délégué de la société salue les actionnaires et donne quelques informations sur la vie boursière de la société qui se résume ainsi :

La répartition de l'actionariat a peu changé, nous relevons une augmentation de la part du groupe d'actionnaires du Val de Bagnes et d'Entremont qui est maintenant de 7.92%.

La valeur des titres au 31.10.2017 était de EUR 45, à ce jour elle est de EUR 51.5 avec une capitalisation boursière de 72 millions d'euros.

## **4. Rapport de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations , les comptes annuels**

### **Les Comptes annuels, les comptes annuels consolidés et statutaires :**



- o M. Yves Darbellay (Fiduciaire Fidag) informe que les rapports des comptes annuels consolidés et annuels de Téléverbier pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2017 se trouvent dans le rapport annuel.
- o Selon l'appréciation du réviseur des comptes, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts. En outre, il atteste que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est également conforme à la loi suisse et aux statuts.
- o Les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standard (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.
- o L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance. Il atteste également qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.
- o L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels statutaires, les comptes annuels consolidés soumis aujourd'hui.

#### **Le rapport de rémunération :**

- o L'audit du rapport de rémunération a été effectué. La responsabilité de l'établissement de ce rapport incombe au Conseil d'administration. Le rôle de la fiduciaire consiste à exprimer une opinion sur ce rapport.
- o Selon l'appréciation du réviseur des comptes, le rapport de rémunération de Téléverbier pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2017 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ordonnance sur les rémunérations abusives.

### **5. Approbation des comptes annuels et consolidés**

#### **Approbation des comptes :**

- o M. Christian Burrus, au nom du Conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel 2016/2017, l'approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2016/2017 et l'approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2016/2017.

#### **Décision**

- o Aucune question n'étant soulevée, le rapport annuel, les comptes annuels consolidés et les comptes sociaux sont approuvés à l'unanimité par les actionnaires.

### **6. Affectation du résultat au bilan**

#### **Attributions et emploi de réserves issues d'apports de capital :**

- o M. Christian Burrus, au nom du Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan.
- o Report à nouveau au 1er novembre 2016 CHF 15'104'812.-
- o Résultat de l'exercice CHF 2'597'513.-
- o Résultat à disposition au 31 octobre 2017 CHF 17'702'325.-
- o Distribution de dividende CHF 350'000.-
- o Report à nouveau CHF 17'352'325.-
- o Total réparti CHF 17'702'325.-
- o Le Conseil d'Administration propose une politique de dividende très prudente pour l'exercice 2016/2017 soit, CHF 0,25 par action, ce dividende est soumis à l'impôt anticipé.

#### **Décision**

- o La distribution du dividende, tel que proposée, est adoptée à l'unanimité.

### **7. Décharge aux membres du Conseil d'administration**

- o Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

#### **Décision**

- o Les actionnaires acceptent, à l'unanimité, de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

### **8. Mandat d'administrateur, renouvellement et élection**

#### **Démission**



- o M. Christian Burrus informe les actionnaires de la démission de Monsieur François Fellay. il regrette son départ mais le remercie pour son temps et le travail qu'il a consacré à la société.
- o M. Jean-Pierre Guex prend la parole et excuse l'absence de M. Florian Michellod. Il remercie François Fellay pour son travail qui a été apprécié par les membres de l'association. La personne choisie pour le remplacer, M. Alexandre Perraudin a un profil d'entrepreneur, c'est un bon skieur qui entretient des liens avec les groupes OJ de Bagnes. Tous ces éléments font de lui un candidat idéal.

**Renouvellement des mandats d'administrateurs:**

- o M. Christian Burrus explique qu'en vertu des articles 3, 4 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'assemblée générale élit individuellement chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Conseil d'administration et son Président.
- o Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour une année, des mandats de tous les administrateurs.

**Admission**

- o M. Christian Burrus présente le candidat au poste d'administrateur de la société, soit M. Alexandre Perraudin.

**Election du Président du Conseil d'administration:**

- o M. Christian Burrus propose de réélire M. Jean-Albert Ferrez comme président du Conseil d'administration.

**Décision****Démission:**

- o La démission de M. François Fellay est acceptée et enregistrée.

**Renouvellement des mandats d'administrateurs:**

- o M. Eric-A. Balet est élu à l'unanimité
- o M. Marcus Bratter est élu à l'unanimité
- o M. Christian Burrus est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Paul Burrus est élu à l'unanimité
- o M. François Corthay est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Albert Ferrez est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Michel Gaillard est élu à l'unanimité
- o M. Klaus Jenny est élu à l'unanimité
- o Mme Mélanie Mento est élue à l'unanimité
- o M. Philippe Roux est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Baptiste Vaudan est élu à l'unanimité
- o M. Frédéric Véron est élu à l'unanimité

**Election des nouveaux administrateurs:**

- o M. Alexandre Perraudin est élu à la majorité (20 voix contre)

**Election du Président du Conseil d'administration:**

- o M. Jean-Albert Ferrez est élu à l'unanimité

**9. Elections au Comité de rémunération**

- o En vertu des articles 7 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration. Dans ce sens, le Conseil d'administration propose d'élire M. Jean-Albert Ferrez, M. Klaus Jenny et Mme Mélanie Mento au Comité de rémunération du Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.
- o Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer M. Klaus Jenny comme Président du Comité de rémunération.

**Décision**

- o M. Jean-Albert Ferrez est élu à l'unanimité
- o M. Klaus Jenny est élu à l'unanimité
- o Mme Mélanie Mento est élue à la majorité (1 abstention et 20 voix contre)

## 10. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

- o Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la fiduciaire Fidag SA, comme organe de révision.

### Décision

- o Le renouvellement du mandat de Fidag SA est accepté à l'unanimité, pour la durée légale d'une année.

## 11. Election du représentant indépendant

- o En vertu des articles 8 et 30 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.
- o Le Conseil d'administration propose d'élire Me Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

### Décision

- o Me Marie-José Barben est élue à l'unanimité.

## 12. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'Administration

- o Le Conseil d'administration propose l'approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 225'000.- jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019.

### Décision

- o La résolution est adoptée à la majorité (1 abstention et 20 voix contre)

## 13. Approbation du montant total des rémunérations futures des membres de la Direction

- o Le Conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations des membres de la Direction plafonné à CHF 1'550'000.- jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019.

### Décision

- o La résolution est adoptée à la majorité (1 abstention et 20 voix contre)

## 14. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires

- o Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2017-2018 du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001-2002 soit: 49'537 points émis pour 281 actionnaires.

### Décision

- o La résolution est adoptée à l'unanimité.
- o M. Christian Burrus indique que la partie formelle de l'Assemblée générale est terminée. La parole est cédée à M. Laurent Vaucher pour les divers.

## 15. Divers

- o M. Laurent Vaucher revient sur le déroulement de la saison 2017-2018

Il souligne une augmentation du nombre d'abonnements vendus ainsi que du chiffre d'affaires. Nous avons bénéficié de très fortes chutes de neige mais très peu de soleil.

Notre stratégie commerciale se poursuit avec l'établissement de produits (packages), la création de nouveaux canaux de vente et de nouveaux partenariats.

Nos investissements en 2018 se feront au travers la deuxième phase d'enneigement mécanique à la Tzoumaz, des mises en conformité et entretien des structures actuelles.

A terme, notre but est de faire de Téléverbier une entreprise profitable 10 mois sur 12.

- o Eloi Rossier, Président de la Commune de Bagnes prend la parole. Il rappelle que Téléverbier est la colonne vertébrale de l'économie de la vallée. Il constate avec satisfaction que l'association des actionnaires bagnards ont renforcé leur position. Cela représente un gage de stabilité et d'identité. Par sa gestion rigoureuse, Téléverbier est une société saine. Il remercie Laurent Vaucher pour son engagement et le bon passage de témoin entre lui et Eric Balet. Il relève que les divers acteurs touristiques de la Commune sont à l'oeuvre, ensemble, pour mener à bien des projets de grande envergure et se réjouit de cette collaboration. Au travers de différentes commissions, ils travaillent à l'aboutissement de projets tels que l'Expérience Mont-Fort ou la retenue collinaire de Réchouenne.

**o Le Président passe la parole à l'Assemblée:**

- o Une dame constate que les seniors ont été oubliés dans la tarification appliquée cette saison.
- o Jean-Albert Ferrez répond qu'ils peuvent skier avec un rabais et que c'est gratuit à partir de 77 ans.
- o Un monsieur demande pourquoi il y a autant d'arrêts techniques sur la ligne Châble-Verbier.
- o Laurent Vaucher répond que c'est dû au chargement des marchandises pour les restaurants d'altitude. Cela représente au maximum 15 minutes d'arrêt par jour en semaine.
- o Une dame demande si l'action de parrainage sera renouvelée cette année.
- o Jean-Albert Ferrez confirme que l'action se poursuivra cette année encore.
- o Une dame demande quelle est la position de Téléverbier par rapport à la candidature de Sion aux jeux olympiques.
- o Jean-Albert Ferrez répond que nous y sommes favorables même si notre station n'est pas directement impactée mais cela permettrait d'augmenter la fréquentation de la vallée et de la station.
- o Eloi Rossier ajoute que la commune a été approchée pour des disciplines de démonstration telles que le freeride ou le ski-alpinisme.
- o Un monsieur demande si nous pourrions transformer notre actionnariat d'une mise main extérieure sur la société. Il ajoute également que le nombre d'administrateur est, à son avis, trop élevé.
- o Jean-Albert Ferrez répond qu'il existe des garde-fous au travers des statuts dont les règles prévoient des seuils qui permettent de contrôler complètement la situation. La taille du conseil est normale, il n'y a rien d'exceptionnel.
- o Une dame demande pourquoi le rabais "tribu" sera supprimé.
- o Laurent Vaucher répond que cela complique grandement les ventes en ligne et que ce rabais peut être compensé par les achats à l'avance et les nouveaux rabais pour les jeunes.
- o La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée générale se termine à 12h47.
- o Les invités sont conviés à partager un apéritif et une raclette.

**Décision**

Le Châble, le 13 avril 2018.

- o La Secrétaire Catherine Zmoos :
- o Le Président Jean-Albert Ferrez :